

**SIGNALEMENT ET RESUME DES FAITS QUI SE SONT PRODUITS LE MARDI 26 JUILLET 2011 A L'OCCASION D'UN
CONTROLE SUR UNE EXPLOITATION AGRICOLE PAR UN CONTROLEUR DU TRAVAIL DE LA SECTION AGRICOLE
DE L'UNITE TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE.**

Faits

Une demande de dérogation à l'utilisation des machines dangereuses étant arrivée le 21 juin 2011 dans le service, contrôleur du travail affecté à la section d'inspection du travail agricole, avait décidé de procéder à l'enquête d'usage.

Dès son arrivée dans l'exploitation du GAEC, M... s'est présenté à la personne présente dans la cour, M... (fils de l'exploitant), a produit sa carte de service et lui a fait part de l'objet de sa visite.

M. a été immédiatement pris à partie par le fils de l'exploitant qui lui a dit « vous n'allez pas m'emmerder avec ça » et lui a reproché de n'avoir pas prévenu, estimant qu'il n'avait pas le droit de venir sur l'exploitation.

M. a demandé si le jeune qui était présent dans la cour était celui concerné par la dérogation, ce à quoi le fils de l'exploitant a répondu « c'est mon neveu, si vous n'êtes pas content c'est pareil ».

Les explications données par M. quant à l'importance de la dérogation à l'utilisation des machines dangereuses pour le jeune n'ont pas calmé le fils de l'exploitant.

L'exploitant, M. (le père) est alors arrivé, en colère, se plaignant également de n'avoir pas été prévenu, a demandé la carte de service à M., lequel s'est exécuté en lui rappelant que l'inspection du travail ne prévient pas pour effectuer les contrôles. Monsieur a également directement insulté l'agent de contrôle, de même que sa femme qui brandissait un grand couteau, en l'insultant également : «qu'est ce que c'est ce con qui vient nous emmerder chez nous, c'est une propriété privée »

Malgré la tension et l'agressivité de ces trois personnes, M. a cherché à les apaiser et a conseillé à Mme qui s'était rapprochée pour voir sa carte professionnelle, de rapporter le couteau à la cuisine avant de discuter, tout en détournant le couteau de lui.

M. a été alors averti que le père du stagiaire allait venir « lui mettre un pain dans la gueule ».

Ce dernier est effectivement arrivé (appelé par téléphone par l'un des membres de la famille), sur un tracteur équipé d'une faucheuse rotative, avec laquelle il a bloqué l'unique chemin d'accès. Le père du stagiaire était effectivement énervé d'apprendre que l'exploitant agricole « refusait de prendre son fils en stage du fait du contrôle ».

L'agent de contrôle a prévenu la brigade de gendarmerie de ... qui a indiqué envoyer un véhicule.

Le père du neveu, également prévenu par téléphone, s'est présenté comme « chef d'entreprise » et après avoir vérifié l'ordre de mission de M. a déclaré immédiatement que « les inspecteurs du travail ne sont que des cons, qui ne sont que bornés et ne connaissent que leur bible ».

Par trois fois Mme ... a menacé M... : « le couteau, j'vais vous l'planter dans le ventre (*variante : tripes*), vous ne méritez que cela ». Elle a dit également juste avant que les gendarmes n'entrent dans la cour « j'aurais dû lui foutre le couteau dans les tripes ». Le père et le fils ... lui ont dit « vous êtes fils d'agriculteur ? c'est pas possible, vous êtes un dégénéré », « qu'il ferait mieux d'être à la retraite », « qu'il était un vieux con ».

Pendant l'attente de l'arrivée des gendarmes, qui a duré une trentaine de minutes, le père et le fils ... ont menacé M. ... « de toute façon, vous n'êtes pas prêt de partir, on peut vous garder jusqu'à ce soir : la gendarmerie ne se déplace pas pour si peu ».

A aucun moment, l'agent n'a pu voir ou pu s'approcher du matériel cité dans la demande de dérogation, il en a été empêché par les allées et venues permanentes autour de lui, et par les agressions verbales incessantes (« connard », « vieux cons » « con qui connaît rien à l'agriculture » « tête de cons » « emmerdeur », « trop payé », « qui ne sert qu'à emmerder les agriculteurs » etc....).

M. ...a également été menacé s'il revenait dans l'exploitation « vous n'avez pas intérêt à revenir » M. ...indiquant « les chiens seront dressés pour vous attaquer» (présence sur le site d'un berger allemand et un berger belge noir).

Les gendarmes arrivés ont demandé que soit dégagée la sortie de l'exploitation et lui ont conseillé de quitter les lieux et de les rejoindre un peu plus loin.

M. ...n'a pas souhaité déposer plainte immédiatement sans avoir pu faire état de ces faits auprès de sa hiérarchie.

Les faits ci-dessus nous paraissent caractériser :

- le délit d'obstacle à fonction
- le délit d'outrage
- le délit de séquestration d'un agent représentant de l'état
- les délits de menaces de violence et menaces de mort

Un rapport et un procès verbal seront adressés au Procureur de la République dans les jours qui viennent.

Le 26 juillet 2011